Réf. Farde e-Assemblées : 2673500

N° OJ : **62**

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/09/2025

Objet : Projet Bruce via Feder.- Convention entre la Ville et la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Conseil communal,

Vu l'adoption par le Collège du 28/09/2023 de participer à l'appel à projets "Développement de nouveaux outils numériques publiques à destination des citoyens, entreprises et pouvoirs publics" du Fonds Européen de Développement Régional 2021-2027 (FEDER) ;

Vu l'accord par le Collège du 12/10/2023 de signer la lettre de partenariat avec i-CITY, pour le développement futur de BRUCE (BRUssels embraCEs you) dans le cadre de cet appel à projets ;

Considérant l'acceptation du projet soumis et la promesse de subside du 03 mai 2024 (cf. annexe 1) par la programmation Feder 2021-2027 de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Considérant qu'une convention relative au Projet T 12-05 "Accélération vers "BRUssels embraCEs you! (BRUCE) 2.0"" doit être signée à cet effet entre la Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale (cf. annexes 2 et 6) reprenant également le plan financier pluriannuel de dépenses liés à ce projet par la Ville (cf. annexes 3-5) ;

Considérant que l'article 8 de la convention parait contradictoire pour le service juridique de la Ville mais que la Région de Bruxelles-Capitale refuse de l'adapter de quelque manière que ce soit;

Considérant qu'il s'agit d'un subside important pour la Ville;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE :

Article unique : La convention du Projet T 12-05 "Accélération vers "BRUssels embraCEs you! (BRUCE) 2.0"" entre la Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale est adoptée.

Annexes :

1. Promesse de subside (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

2. Convention du projet Bruce entre la Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale_FR (Consultable au Secrétariat des
3. Prévision budgétaire Feder (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
4. Tableau budget 1.2 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
5. Tableau planning (Consultable au Secrétariat des Assemblées)